



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N° DE LA PÉTITION : 421-00121

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 9 MARS 2016

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : SIGNÉ PAR L'HONORABLE STÉPHANE DION

---

Réponse du ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Chine

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada et constituent une priorité de longue date dans le cadre de notre relation avec la Chine. Le Canada défend les droits de la personne et adopte des positions de principe sur des enjeux importants afin que tous les citoyens du monde puissent jouir de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit, valeurs qui définissent le Canada.

À maintes reprises, le Canada a demandé à la Chine de respecter, de protéger et de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association, ainsi que la liberté de religion et de croyance de tous les citoyens chinois, y compris les adeptes du Falun Gong. Le Canada a publiquement exprimé ses préoccupations au sujet de l'intimidation et de la répression à l'égard des adeptes du Falun Gong et d'autres groupes religieux.

Le Canada saisit toutes les occasions appropriées de faire part de ses préoccupations au gouvernement de la Chine par l'intermédiaire des voies bilatérales et multilatérales. Lors de l'examen périodique universel de la Chine en octobre 2013, le Canada a recommandé que la Chine mette fin aux poursuites et à la persécution fondées sur les pratiques ou les croyances religieuses, y compris à l'égard des adeptes du Falun Gong. Le 16 novembre 2015, le premier ministre a fait part des préoccupations du Canada en matière de droits de la personne au président Xi Jinping.

Le Canada a participé au cinquième examen périodique de la Chine réalisé par le Comité des Nations Unies contre la torture les 17 et 18 novembre 2015 à Genève. Le Canada appuie les observations finales du Comité, qui conteste le déni de responsabilité de la Chine à l'égard du « traitement injuste et cruel subi par les minorités ethniques dans ses prisons » et de la « non-diffusion d'information liée aux affaires de torture présumée ». Le Canada a également pris part au précédent dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de croyance des Nations Unies (mars 2012 et mars 2013) et a soulevé des préoccupations au sujet de la situation de personnes dans différentes régions du monde, y compris des adeptes du Falun Gong, qui éprouvent de la difficulté à pratiquer leur religion et leur foi. Au cours de l'examen périodique universel de la Chine au Conseil des droits de l'homme en février 2009 et en octobre 2013, le Canada a exprimé ses profondes préoccupations concernant des signalements de détention arbitraire de pratiquants, y compris des adeptes du Falun Gong, et a demandé à la Chine de fournir des renseignements sur les mesures qu'elle prenait pour assurer l'obtention du consentement éclairé pour tout don d'organe et l'inscription des noms et des adresses des donneurs. Le Canada a aussi recommandé que la Chine prenne des mesures immédiates pour mettre en œuvre les recommandations formulées en novembre 2008 par le Comité des Nations Unies contre la torture, qui exigent entre autres une enquête indépendante sur les allégations selon lesquelles des adeptes du Falun Gong auraient été torturés et utilisés pour des greffes d'organes.

Le gouvernement du Canada continuera d'exhorter le gouvernement de la Chine à respecter les droits fondamentaux de ses citoyens et de demander la libération des citoyens chinois détenus ou emprisonnés pour avoir exercé leur droit à la liberté de religion ou de croyance.



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-00121

BY: MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: MARCH 9, 2016

PRINT NAME OF SIGNATORY: SIGNED BY THE HONOURABLE STÉPHANE DION

---

Response by the Minister of Foreign Affairs

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

China

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The promotion and protection of human rights is an integral part of Canadian foreign policy and a long-standing priority in our relationship with China. Canada stands up for human rights and takes principled positions on important issues to ensure that freedom, democracy, human rights and the rule of law, values that define this country, are enjoyed around the world.

Canada has consistently called on China to respect, protect and promote the freedom of opinion and expression, freedom of assembly and association, and freedom of religion or belief of all Chinese citizens, including Falun Gong practitioners. Canada has publicly voiced concerns about the intimidation and repression of Falun Gong and other religious groups.

Canada takes every appropriate opportunity to express its concerns to the Chinese government using bilateral and multilateral channels. In October 2013, at China's Universal Periodic Review, Canada recommended that China stop the prosecution and persecution of people for the practice of their religion or belief, including Falun Gong. On November 16, 2015, the Prime Minister raised Canada's concerns on human rights issues with President Xi Jinping.

Canada participated in the 5<sup>th</sup> periodic review of China by the UN Committee Against Torture on November 17-18, 2015, in Geneva. Canada supports the concluding observation by the committee which challenged China's denial of responsibility of "unfair or cruel treatment experienced by ethnic minorities in its prisons" and "failure to disclose information about cases of alleged torture". Canada also participated in previous Interactive Dialogue with the United Nations Special Rapporteur on Freedom of Religion or Belief (March 2012 and March 2013) and raised concerns about the situation in various parts of the world where individuals, including Falun Gong practitioners, experience difficulty in their ability to worship and practise their faith. During China's Universal Periodic Review at the Human Rights Council in February 2009 and October 2013, Canada expressed its deep concern about reports of arbitrary detention of religious believers, including Falun Gong practitioners, and requested that China provide information on what steps it was taking to ensure that informed consent is obtained for all organ donations and that the names and locations of donors are registered. Canada recommended that China take immediate measures to implement the November 2008 recommendations of the United Nations Committee Against Torture, which included a call for an independent investigation into the claims that Falun Gong practitioners had been subjected to torture and used for organ transplants.

The Government of Canada will continue to call on the Government of China to respect the human rights of its citizens and to advocate for the release of Chinese citizens detained or imprisoned for exercising their right to freedom of religion or belief.